



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)  
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

**CM-2020-130 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMISSION LOCALE  
D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - CLETC - ANNONAY RHÔNE  
AGGLO**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Compte-tenu du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection d'un représentant titulaire de la commune chargé de siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC).

Cette commission mise en place, en application de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts par le Conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo dans la perspective d'un élargissement des compétences entre l'établissement de coopération intercommunale et les communes membres, est chargée d'évaluer les transferts de charges, est composée de membres des conseils municipaux concernés, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

La CLETC est chargée d'émettre un avis et de rendre ses conclusions à tout transfert de charges, il appartient alors, à chaque Conseil municipal de se prononcer sur cette évaluation.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection de représentant(s) de la Ville d'Annonay, appelé à siéger au sein de ladite commission.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

Simon PLENET

François CHAUVIN

Antoine MARTINEZ

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

VU la délibération n°CC-2020-171 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant création et désignation des membres de la CLETC d'Annonay Rhône Agglo,

Après avoir procédé aux formalités électives,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ELIT en qualité de représentant de la commune d'Annonay au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) les conseillers suivants :

Simon PLENET

François CHAUVIN

Antoine MARTINEZ

**CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 23/07/20

Affiché le : 23/07/20

Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Le Maire

Simon PLENET

